Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s)

LES ECRITS PROFESSIONNELS :

Le candidat rédige en amont de l'examen un dossier composé de sept parties. Il comprend entre 32 et 42 pages hors annexes composées de 15 pages maximum.

La police de caractères à utiliser est Arial 11, interligne 1,15.

Le candidat qui se présente après un parcours de formation à une session d'examen du titre professionnel « Conseiller en insertion professionnelle » réalise le dossier à partir de périodes en entreprise, d'une durée totale minimum de 385 heures.

Le candidat présente une preuve de ces périodes en entreprise auprès du responsable de session d'examen qui en conserve une copie dans le dossier de la session.

Première partie

La première partie du dossier comprend entre 6 et 8 pages.
Elle se rapporte aux compétences :

- « Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte »
- « Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes »

Le candidat décrit dans cette partie :

- la structure dans laquelle il a exercé : statut, missions, offre de services, financeurs, caractéristiques du public accueilli et modalités d'accueil;
- le territoire : caractéristiques majeures sociales, économiques et environnementales et ressources, atouts et faiblesses socio-économiques;
- les acteurs internes et externes à la structure mobilisables pour répondre aux besoins des personnes.

Deuxième partie

La deuxième partie du dossier comprend entre 5 et 6 pages.
Elle se rapporte aux compétences :

- « Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion »
- « Analyser sa pratique professionnelle »

Le candidat décrit un accompagnement à la contractualisation et au suivi, avec une personne, de son parcours d'insertion.

Cet accompagnement doit
avoir fait l'objet a minima de 3 entretiens (en présentiel ou à distance).

Le candidat présente :

- le contexte de l'accompagnement,
- les éléments clés du diagnostic partagé.
- Il résume le contenu de chacun des entretiens.
- Il décrit les étapes réalisées et celles envisagées pour la suite du parcours.
- Il présente les moyens, les acteurs mobilisés.
- Il synthétise le bilan de l'accompagnement et décrit les modalités du passage de relais.
- Il analyse sa pratique dans la situation présentée.

Troisième partie

La troisième partie du dossier comprend entre 5 et 6 pages.
Elle se rapporte aux compétences :

- « Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel »
- « Accompagner la réalisation des projets professionnels »
- « Analyser sa pratique professionnelle »

Le candidat décrit un accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel avec une personne :

- Il décrit l'accompagnement réalisé pendant la phase d'élaboration de projet.
- Il décrit l'accompagnement envisagé pour la réalisation du projet professionnel.
- **L'accompagnement doit avoir fait l'objet a minima de 3 entretiens (en présentiel ou à distance)**.
- Le candidat présente le contexte de l'accompagnement et résume les points clés du diagnostic
 partagé.
- Il présente la méthodologie de projet utilisée et en décline les étapes, en décrivant en détail les caractéristiques de l'accompagnement dans
 chacune des étapes.

- Il présente la méthodologie utilisée pour identifier les compétences, qualités et talents de la personne accompagnée. Il présente
 les acteurs mobilisés. Il analyse sa pratique pour l'accompagnement présenté.

Pour les deuxième et troisième parties, le candidat peut décrire l'accompagnement d'une ou de deux personnes, en fonction notamment des besoins des personnes accompagnées.

Quatrième partie

La quatrième partie du dossier comprend entre 6 et 8 pages.
Elle se rapporte aux compétences :

- « Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics »
- « Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion »
- « Analyser sa pratique professionnelle »

Le candidat présente un atelier thématique conçu à partir d'une demande ou d'un besoin diagnostiqué ainsi que sa préparation et son animation :

- Il décrit comment il a analysé la demande ou le besoin.
- Il intègre la progression pédagogique indiquant les modalités, méthodes, activités et dispositif d'évaluation.
- Il donne les points clés du bilan de l'atelier et analyse sa pratique.

Cinquième partie

La cinquième partie comprend entre 4 et 6 pages.
Elle se rapporte à la compétence :

- « Déployer, dans une démarche de projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour
 favoriser l'insertion professionnelle ».

Le candidat présente une action de prospection qu'il a réalisée :

- En introduction, il décrit la structure et donne les éléments clés du diagnostic socio-économique du territoire.

- Il présente les caractéristiques des employeurs cibles. Puis il détaille la stratégie, les outils et la planification de cette action de prospection.

- Il synthétise les points clés de l'évaluation.

- Il décrit la manière dont il prend en compte les principes du développement durable et inclusive dans sa pratique professionnelle.

Sixième partie
La sixième partie comprend entre 4 et 5 pages.
Elle se rapporte à la compétence :

- « Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement ».

Le candidat présente une action d'appui technique en matière de recrutement qu'il a mise en œuvre auprès des employeurs :

- Il décrit le contexte, les interlocuteurs impliqués, la démarche mise en œuvre (analyse des besoins, des postes, aide à la rédaction d'offres d'emploi...) et les résultats obtenus.
- Il analyse sa pratique pour cette action.

Septième partie
La septième partie comprend entre 2 et 3 pages.
Elle se rapporte à la compétence :

- « Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel ».

Le candidat décrit une action dans laquelle il a facilité l'intégration et le maintien d'un salarié dans son environnement professionnel :

- Il décrit le contexte, les interlocuteurs impliqués, la démarche mise en œuvre et les résultats obtenus.
- Il analyse sa pratique pour cette action.

Les actions des parties 5, 6 et 7 peuvent avoir été réalisées avec des employeurs différents.